

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 27 juillet 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[27 juillet 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin confirme à Tisserant la lettre que lui a écrite Marie Moret une quinzaine de jours auparavant. Il lui fait part de son inquiétude en raison de son silence. Il lui demande comment il pourrait, en raison de la crise industrielle, faire remise de tout ou partie des intérêts que celle-ci lui doit, sans que ceci puisse lui être reproché par ses héritiers. Il lui transmet les sentiments affectueux de Marie Moret, d'Émilie Dallet et de Marie-Jeanne Dallet.

NotesLa lettre de Marie Moret à Alexandre Tisserant de juillet 1887 n'est pas conservée.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation2 p. (495r, 496r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
27 juillet 1887

Mon bien cher ami,

Je vous confirme la lettre que Marie vous a adressée il y a environ 15 jours. Votre silence nous inquiète.

Espérant toutefois qu'il ne faut l'attribuer à rien de fâcheux, mais simplement peut-être à ce que des travaux vous eussent appelé hors de chez vous, je viens, mon cher ami, vous entretenir d'une question qui m'occupe.

Monsieur Visserant.

J' éprouve le besoin de savoir dans quelle mesure, en raison de la crise industrielle, je pourrais faire remise à l'association des tout ou partie des intérêts qu'elle me doit, sans que cela pût être considéré comme un fait critiquable de la part de mes héritiers, lors de l'ouverture de ma succession ?

Vous obligerez toute la famille, mon cher ami, en nous donnant bientôt de vos chères nouvelles.

Recevez les sentiments les plus affectueux de

967

ma femme, ceux de
Madame Gallet et
de notre Jeanne et
croyez-moi

Votre tout dévoué
Godin